**Annexe 1**

**(Collectivités et Etablissements Publics dont le nombre d’agents affiliés à la CNRACL est inférieur à 30 agents)**

**CONTRAT GROUPE D’ASSURANCE STATUTAIRE**

**01/01/2022 au 31/12/2025**

**COUPON-RÉPONSE**

Je soussigné (Nom Prénom Fonction)……………………………………………………………………………..…………atteste par la présente que pour la collectivité ou l’établissement public dénommé ci-après :………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

le nombre d’agents affiliés à la caisse CNRACL est au 01/01/2020 de \_ \_ \_ \_ agents.

Et,

- **si le nombre d’agents est inférieur à 30 agents CNRACL**, donne mandat au Centre de gestion de Loir-et-Cher pour se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d’une consultation pour le risque statutaire à effet au 1er janvier 2022.

**- si le nombre d’agent est supérieur ou égal à 30 agents CNRACL**, donne mandat au Centre de gestion de Loir-et-Cher de procéder pour son compte à une demande de tarification pour un contrat d’assurance statutaire à effet au 1er janvier 2022. **Une délibération accordant ce mandat devra être transmise au plus tard pour le 06/02/2021**.

Le contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

* Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident de service & maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l’enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d’invalidité temporaire ;
* Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail & maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l’enfant, reprise d’activité partielle pour motif thérapeutique.

Il devra prendre effet au 1er janvier 2022, pour une durée de quatre ans et être géré sous le régime de la capitalisation.

J'ai bien noté que participer à la consultation n'impose pas à la collectivité d'adhérer au contrat,

Date, cachet, signature

**A retourner impérativement au plus tard pour le 06/02/2021** au Centre de Gestion de Loir-et-Cher – 3 rue Franciade 41260 LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR ou par mail à : assurances.statutaires@cdg41.org